
Compte-rendu et délibérations

Les membres de l'association se sont réunis le 23 mai 2023 au siège de l'Association des Maires de France (AMF), sur convocation du Président effectuée par courriel le 7 avril 2023 pour participer à l'assemblée générale de Plante & Cité. Ce courriel contenait le lien d'accès vers les documents préparatoires.

ACCUEIL ET INFORMATIONS GENERALES

Jean-Marc VERCHERE, Maire d'Angers et Président de Plante & Cité accueille les participants et remercie l'Association des Maires de France pour l'accueil dans ses locaux. Il succède à Christophe BECHU qui fut Président de Plante & Cité au cours des huit dernières années. Il remercie Hélène CRUYENNINCK, adjointe à l'Environnement et à la nature en ville à Angers, pour son implication, ses talents d'animation et sa volonté de faire rayonner Plante & Cité.

A l'image de l'Association des Maires de France où convergent les élus de tous les territoires et de tous horizons, Plante & Cité rassemble aujourd'hui ses membres : collectivités, entreprises, établissements d'enseignement, de recherche, et fédérations professionnelles. L'Association des Maires de France œuvre dans tous les domaines où se joue l'avenir des communes. Par nos travaux d'études et de recherche, Plante & Cité y contribue, avec la nature en ville comme pilier de la transition écologique pour les collectivités territoriales. Si nous pouvons agir, c'est grâce à l'adhésion de nos 720 membres. Chaque assemblée générale est l'occasion de souligner leur nombre croissant et leur grande fidélité.

Jean-Marc VERCHERE remercie les nombreux partenaires et soutiens : le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Caisse des Dépôts, le Conseil International Biodiversité et Immobilier, l'ADEME, le CEREMA, sans oublier le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que l'Interprofession VALHOR, représentés respectivement par Madame Florence DROUY Cheffe du bureau des villes et territoires durables, et Catherine MULLER, Présidente de l'Interprofession.

Florence DROUY souligne la qualité des relations entre Plante & Cité et le Ministère. La Direction de l'Aménagement du Logement et de la Nature soutient depuis de nombreuses années les actions liées à la restauration de la nature en ville, la préservation des sols... en articulation avec d'autres enjeux de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement. Concilier l'ensemble est possible en s'appuyant sur les co-bénéfices et services rendus par la nature pour des villes plus saines et plus résilientes.

Elle remercie Plante & Cité pour la qualité de ses productions. Le renouvellement de la convention pluriannuelle témoigne d'attentes fortes sur ces sujets. Elle comportera trois axes : l'animation du portail nature-en-ville, l'organisation de l'opération Capitale Française de la Biodiversité et l'étude des indicateurs spatialisés de la nature en milieu urbain. L'expertise de Plante & Cité sera nécessaire pour préciser les indicateurs d'impacts de la prochaine Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 3). Les enjeux sont également portés au niveau européen avec le futur règlement pour accélérer la restauration des écosystèmes avec un volet sur les écosystèmes urbains. Le Fonds Vert constitue une ressource importante pour accompagner les projets des collectivités territoriales en matière de renaturation. Un cahier d'accompagnement à leur intention est en cours de rédaction.

Gwenola STEPHAN, Responsable du Développement Durable à l'Association des Maires de France se félicite de la tenue de l'assemblée générale dans les locaux de l'AMF, qui a apporté son parrainage à Plante & Cité dès sa création. Elle remercie Plante & Cité pour l'utilité des travaux menés. Le contexte du changement climatique renforce leur nécessité pour accompagner la transition écologique grâce aux services rendus par la nature lorsqu'elle est en bon état.

Pour Catherine MULLER, Présidente de l'Interprofession VALHOR, le terme « nature en ville » lancé il y a une quinzaine d'année est plus que jamais d'actualité. Le Fonds Vert doté de 2 milliards d'euros tient particulièrement à cœur de l'Interprofession. Il permettra de soutenir financièrement les projets de renaturation des sols et de végétalisation des espaces publics urbains. Cela impactera positivement les habitants mais aussi toute une filière en amont, des entreprises du paysage aux producteurs de végétaux.

VALHOR soutien les travaux de Plante & Cité et d'ASTREDHOR pour avancer sur les sujets techniques de fond. Plusieurs sujets sont d'actualité au sein de la filière : repenser et transformer les pots en plastique, production des végétaux sans

produits phytosanitaires, les zones à faibles émissions, la traduction opérationnelle de l'objectif Zéro Artificialisation Nette... Catherine MULLER fait le vœux que les collaboration se poursuivent et que son successeur renouvellera le partenariat car tous les acteurs de la filière du végétal, publics et privés, doivent travailler ensemble de manière décloisonnée.

Jean-Marc VERCHERE témoigne de la reconnaissance de Plante & Cité pour la confiance accordée par nos partenaires qui nous soutiennent depuis de nombreuses années.

Enfin, il salue la présence de nos partenaires de l'ADEME, Baptiste PERRISSIN-FABERT, Directeur exécutif de l'expertise et des programmes, et du CEREMA, Tarik YAÏCHE, Responsable national Biodiversité, qui participeront à la table-ronde sur le choix des végétaux en contexte de changement climatique, en seconde partie d'après-midi.

Pour terminer cette introduction, Jean-Marc VERCHERE salue les représentants de Plante & Cité Suisse, Éric AMOS et Bertrand FAVRE, avec qui nous entretenons une collaboration de plus de dix années.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Tout d'abord, le Président remercie l'équipe de Plante & Cité pour la qualité du rapport d'activités qui a été remis aux membres. Malgré son format, c'est un concentré de l'activité foisonnante de Plante & Cité. Pour présenter une sélection de l'activité, il donne la parole à Hélène CRUYPENINCK, François DARCHIS, adjoint au Maire de Versailles représentant la 1^{ère} Vice-présidence et Éric LEQUERTIER, entrepreneur du paysage et 2nd Vice-président.

Hélène CRUYPENINCK explique que deux nouvelles commissions du conseil d'administration ont été lancées en 2022. Tout d'abord, la commission « décideurs – prescripteurs » pour faire que Plante & Cité soit mieux identifié par les élus, donneurs d'ordre et acteurs de l'aménagement, et pour travailler les leviers d'activation de nos ressources auprès de ces publics . Quatre réunions se sont tenues depuis début 2022. Nous ferons le point dans une année sur les actions mises en œuvre (relation presse, communication auprès des décideurs locaux...).

Ensuite, la commission « Méditerranée » pour identifier comment Plante & Cité pourrait mieux prendre en charge les problématiques propres au contexte méditerranéen dans une optique d'adaptation au changement climatique. Les régions méditerranéennes sont les sentinelles du sujet. La dynamique locale des acteurs est très porteuse. Deux réunions de sont tenues depuis 2022, à Montpellier et Antibes. Des actions en préparation seront travaillées avec le conseil d'administration en septembre.

En conséquence de ces temps d'échanges entre administrateurs, Plante & Cité a lancé en décembre dernier un nouveau format de note aux décideurs sur le thème « Intégrer le végétal et la biodiversité dans la planification urbaine ». Le format a été pensé pour être plus en phase avec les attentes des publics décideurs qui s'intéressent de plus en plus aux sujets liés à la nature en ville. D'autres notes bien circonscrites aux problématiques qui parlent aux décideurs, et en lien avec les études phares de Plante & Cité, seront élaborées en 2023.

L'ensemble des travaux menés reposent sur l'équipe salariée qui compte actuellement 23 personnes dont 15 permanents. Nous avons récemment accueilli Maxime DEPINOY pour le poste de chargé de mission « Ecologie et biodiversité » en remplacement de Marianne HEDONT qui a quitté la structure. L'équipe dispose de compétences en agronomie, écologie, horticulture, paysage, urbanisme mais aussi en documentation, diffusion, édition, communication, gestion web et conception digitale.

François DARCHIS revient sur l'anniversaire des dix ans d'EcoJardin, célébré à Versailles le 31 mai 2022 par une journée d'échanges et de visites de sites en gestion écologique co-organisée par Plante & Cité, l'ARB Ile-de-France et la ville de Versailles, avec le soutien de Versailles Grand Parc.

Les services de l'Etat prennent le virage de la gestion écologique avec le projet PLANECOJARDIN qui proposera très bientôt une boîte à outils pour s'acculturer et mettre en œuvre la gestion écologique au sein des nombreux sites gérés par l'Etat.

La pertinence de la démarche repose sur des objectifs rigoureux, exigeants et à la hauteur des ambitions de la transition écologique. Nous préparons aussi la trajectoire d'EcoJardin pour les dix prochaines années (nouvelles

exigences techniques, échelles de labellisation, complémentarités avec d'autres labels, se faire connaître auprès de nouveaux publics gestionnaires...).

François DARCHIS signale que de nouveaux publics gestionnaires rejoignent la démarche EcoJardin. Sur les 730 sites labellisés EcoJardin, de nouveaux gestionnaires ont fait le choix de s'inscrire dans cette démarche. Quelques exemples : Setom (société dédiée de Veolia Eau), Loxam, Michelin, Seneco (syndicat producteur et distributeur d'eau potable en France), le Campus du Végétal à Angers, les jardins de Matignon, le siège de la MAIF, espaces verts de bailleurs sociaux comme BATIGERE...

Cette diversité est aussi à l'image de celle des adhérents de l'association. Le nombre d'adhérents croît avec 88 nouveaux adhérents en 2022 et une nouvelle diversité, au-delà des publics historiques de l'association. Ainsi, nous avons de plus en plus d'adhérents issus du secteur de l'urbanisme et de l'aménagement (CAUE, agences d'urbanisme, école et agence d'architecture...). Toujours des adhérents en Belgique, au Luxembourg mais aussi en Espagne (Métropole de Barcelone).

Éric LEQUERTIER souligne la qualité des supports de diffusion proposés aux adhérents par l'association. Tout d'abord, la richesse des webinaires, qui constituent des rendez-vous mensuels pour diffuser les connaissances issues des projets. En 2022, ce sont au total 3200 participants cumulés sur les 16 webinaires organisés - dont 4 en partenariat avec le CNFPT dans le cadre de l'opération Capitale Française de la Biodiversité – qui ont visionné ces webinaires.

La publication annuelle Esperluette est une ressource phare et représente un important investissement de l'équipe pour constituer une référence sur un sujet donné. En 2022, le thème « Prendre soin des arbres en ville » a été envoyé à tous les adhérents. Le thème de la publication 2023 portera sur les sols urbains avec une diffusion à l'automne.

Avec l'évolution du centre de ressources en ligne de Plante & Cité, il est prévu de concevoir des dossiers thématiques dont l'objectif serait de mettre en lumière certaines ressources (même un peu plus anciennes) en lien avec des sujets « chauds » du moment. Voici les thèmes qui seront mis en avant : protéger les arbres urbains, végétaliser les cimetières, végétaliser pour gérer les eaux pluviales, faire face à la sécheresse...

Enfin, Éric LEQUERTIER apporte un témoignage sur l'utilisation du livret des programmes d'études et de recherche. Il estime qu'il est utile de s'y référer pour savoir quels seront les prochaines productions, quels sujets sont travaillés et comment s'associer aux études.

Réactions aux interventions :

Jean-Marc VASSE, délégué général de VALHOR fait remarquer que les collectivités territoriales et les entreprises du paysage ont un point de connexion autour des espaces verts des bailleurs sociaux. De fait, une action sur ces espaces concernerait à la fois le gestionnaire, les habitants, la collectivité et l'entreprise en charge de l'entretien.

Nicolas HUSSON de la ville de Lyon estime qu'il existe des convergences entre le label EcoJardin, les Oasis Nature et LPO Refuge. Hélène CRUYENNINCK suggère d'identifier les complémentarités entre les différents référentiels pour établir plus facilement des équivalences.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Pour ce point statutaire de l'assemblée générale, Jean-Marc VERCHERE donne la parole à Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association (cabinet ROSSIGNOL & Associés).

Présentation du bilan et compte de résultat 2022

Stéphane ROSSIGNOL, Expert-comptable de l'association, présente les comptes 2022 et donne l'explication du résultat comptable.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 280 k€ nets des reports en fonds dédiés, et les produits d'exploitation à 1 319 k€, résultant en un excédent de 39 k€. A noter que le volume de cotisations a augmenté en raison de l'augmentation du

nombre d'adhérents. Les crédits d'études et les autres produits sont inférieurs par rapport aux années précédentes. S'agissant des charges, les autres achats et charges externes sont en baisse en raison de la diminution des achats d'études et prestations. Les salaires et charges sont inférieurs à ceux de 2021 en raison du moindre recours à des contractuels sur projet. Les autres dépenses sont stables.

Concernant le bilan, l'actif immobilisé concerne des immobilisations corporelles, principalement liées à la création et au développement d'outils d'informatiques (base de données et matériel informatique). L'actif circulant compte peu de variations. Les Autres créances sont les subventions accordées mais non encaissées, ce qui suppose que Plante & Cité dispose d'une bonne capacité de financement pour couvrir le besoins en trésorerie qui peuvent s'avérer importants dans l'année. Les Produits constatés d'avance sont les subventions accordées en 2022 pour des opérations qui seront conduites en 2023.

Stéphane ROSSIGNOL conclue que l'association présente une bonne gestion et une bonne solidité financière.

Présentation du rapport du Commissaire aux comptes

David RENO, Commissaire aux comptes de l'association du cabinet SOREX, rapporte les conclusions de la mission d'audit qui s'est déroulée en février dernier. Les comptes annuels sont certifiés réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Dans le cadre des travaux menés, il a été procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association pour la comptabilisation de ses produits.

La mission d'audit a également procédé à l'étude des conventions réglementées. Il convient de noter que la procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer la transparence de certaines opérations sociales en vue de prévenir des conflits d'intérêt, que les conventions devant être soumises à une procédure de contrôle sont habituellement désignées sous le nom de « conventions réglementées ». Les conventions réglementées portent sur les opérations intéressant les administrateurs avec l'association. Il n'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

PLAN D' ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNEL 2023

Pour la présentation du plan d'actions et du budget prévisionnel 2023, Jean-Marc VERCHERE donne la parole à Caroline GUTLEBEN, directrice de l'association et à Bertrand MARTIN, Trésorier.

Plan d'actions 2023

Caroline GUTLEBEN présente le projet de chantier numérique de diffusion consistant principalement en la refonte graphique et ergonomique du site web de Plante & Cité et du centre de ressources documentaires en ligne. Ce travail a été initié après l'enquête conduite en 2021 auprès des membres de l'association pour optimiser l'accès aux services et ressources. Il mobilise une partie de l'équipe de Plante & Cité, en particulier Mathilde ELIE, Florence CADEAU, Baptiste CHASSAING, Ludovic PROVOST et Jérôme BEBIN. Les prestations de développement web font l'objet d'un financement sur les fonds propres de Plante & Cité, comme le présentera le Trésorier.

Depuis plusieurs mois, Plante & Cité travaille à la refonte de l'application web de Floriscope pour améliorer son ergonomie et les fonctionnalités accessibles à tous les utilisateurs. Il sera notamment possible d'effectuer des recherches de listes et de catalogues de producteurs de végétaux. Jérôme BEBIN et Benjamin PIERRACHE sont en charge des évolutions et développements pour une publication à l'occasion de l'évènement Végétal Connect à Angers en septembre prochain.

Parmi les programmes d'études et projets de diffusion, Caroline GUTLEBEN mentionne en particulier :

- Le projet POME « Paysage comestibles fruitiers dans la cité » qui fait l'objet d'un partenariat avec le collectif pour l'inscription de l'art de l'espalier au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, avec le concours financiers de l'interprofession VALHOR et de la Caisse des Dépôt Mécénat.

- La nouvelle édition du guide de conception des espaces publics paysagers avec le concours de l'interprofession VALHOR, de l'OFB et du Ministère dans le cadre du plan Ecophyto.
- Le guide technique « Aménagements arbustifs urbains : concevoir et gérer » avec le concours de l'interprofession VALHOR et l'appui technique de l'association des Arbusticulteurs.

En 2023, Plante & Cité poursuit le rythme de mise en œuvre d'une trentaine de programmes d'études qui sont tous présentés sur le site web et dans le livret des programmes disponibles pour les adhérents.

Budget prévisionnel 2023

Bertrand MARTIN présente un budget prévisionnel de 1 567 k€. L'augmentation du budget par rapport à 2022 (+ 287 k€) est le résultat de la concrétisation de nouveaux projets avec des dépenses d'intervention et des recrutements. Les déplacements reprennent aussi au niveau d'avant 2020.

Comme d'habitude, les études et expérimentations représentent la grande majorité des dépenses (76%), suivies par les activités liées aux plateformes et services de diffusion (13%) puis par les activités de mutualisation et journées techniques (6%). La dotation aux amortissements représente 5% du budget prévisionnel.

Pour les produits, le prévisionnel des cotisations est identique à 2022 pour une gestion prudente en cours d'année. Nous avons recherché une diversité de sources financements via des négociations directes ou la réponse à des appels à projets.

Par ailleurs, la participation du projet PLANECOJARDIN avec le Ministère de la Transition Ecologique a fait l'objet d'un marché avec mise en concurrence simple. En conséquence, la participation financière de l'Etat s'inscrit dans les produits issus des activités dites « lucratives ». Cependant, cela ne remet pas en cause la gestion désintéressée de l'association car les recettes de ces activités accessoires restent en deçà du seuil autorisé par les pouvoirs publics pour une association.

Le résultat prévisionnel mobilise les réserves des fonds associatifs pour couvrir le besoin de financement des chantiers numériques de diffusion, en particulier la refonte du centre de ressources. Ce projet associatif est exceptionnel et ne permet pas de mobiliser d'autres sources de financement que les fonds propres de l'association qui sont actuellement de 496 k€. Pour le budget prévisionnel, il est ainsi proposé de mobiliser les fonds propres à hauteur de 7 920 €. Les explications précises sont fournies dans les documents remis aux participants.

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Jean-Marc VERCHERE remercie l'équipe pour l'excellente gestion des comptes de l'association, et propose les délibérations suivantes.

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2022.

Résolution n°2 : À la suite de la présentation du rapport d'activités 2022, l'Assemblée Générale donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2022.

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport sur les comptes annuels présenté par l'expert-comptable ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et résumés dans ces rapports.

Résolution n°4 : Après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence de convention prévue à l'article 612-5 du code de commerce.

Résolution n°5 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice à concurrence de 38 567 € au compte « Autres réserves ».

Résolution n°6 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur le plan d'actions ainsi que sur le budget prévisionnel 2023, avec la mobilisation des réserves pour le projet associatif « Chantiers numériques diffusion », tel que présenté.

Résolution n°7 : L'Assemblée Générale ordinaire donne son approbation sur les nouveaux adhérents 2023.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

FOCUS SUR PROJETS

Focus 1 : RESEAUX sur la cohabitation entre les systèmes racinaires et réseaux enterrés

Pauline LAÏLLE, chargée de coordination scientifique, présente ce projet initié en 2021 et conduit grâce au soutien de l'Interprofession VALHOR.

Le sol est un milieu multifonctionnel où se rencontrent différents usages. Les réseaux racinaires des plantations urbaines, en particulier des arbres, doivent ainsi cohabiter avec les réseaux enterrés d'électricité et de gaz, de chaleur, de télécommunications, ainsi que d'eau potable, pluviales et usées. Il est aujourd'hui compliqué d'installer et d'intervenir sur des réseaux enterrés sans risquer d'abimer les réseaux racinaires des arbres à proximité, qui s'en trouvent alors affaiblis ou condamnés. Inversement, les réseaux racinaires des arbres, dont le développement est opportuniste et la répartition difficilement prévisible, sont aujourd'hui susceptibles d'entraîner des dégâts non négligeables sur les réseaux enterrés à court et à long terme. Les arbres urbains sont ainsi souvent perçus comme une contrainte par les exploitants de réseaux et les entreprises de travaux.

Ce projet a ainsi été conçu dans un contexte de développement des projets de plantation en milieu urbain, et avec pour finalité de concourir à une cohabitation pérenne entre les réseaux racinaires des arbres et les réseaux enterrés. Il vise ainsi à :

- Identifier des outils et des méthodes permettant d'instaurer une cohabitation pérenne entre réseaux racinaires et réseaux enterrés le plus en amont possible,
- Construire une typologie de référence des différentes situations de cohabitation problématique et identifier les bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre pour y faire face,
- Diffuser les connaissances scientifiques actuelles concernant le fonctionnement, l'architecture et la répartition des réseaux racinaires des arbres urbains
- Faire le point sur les technologies et méthodes de détection des racines dans le sol.

Le comité de pilotage du projet est constitué de nombreux partenaires issus des experts de l'arbre, des sols et du paysage, mais aussi des associations professionnelles VRD / TP, de collectivités territoriales et de concessionnaires de réseaux et infrastructures.

Les différentes étapes du projet (enquête, entretiens, groupes de travail, visites de terrain, recherche documentaire...) permettront d'élaborer en 2024 d'un guide technique, type « boîte à outils » avec des fiches repères pour comprendre (constats, racines d'arbres, réseaux enterrés, dégâts réciproques, cadre juridique, acteurs et métiers...), un catalogue des solutions (techniques sans tranchées, aspiratrice, géo radar, tomographie, dispositifs anti-racines, guichet unique, barème de l'arbre, VECUS...) et des fiches pour agir (Anticiper < Concevoir < Intervenir < Gérer). Le travail se poursuit pour une finalisation courant 2024 avec une valorisation via un webinaire et journée technique.

Focus 2 : ARCHE pour concilier nature et préservation du patrimoine architectural et paysager

Sandrine LARRAMENDY, chargée de mission « Végétal, paysage et urbanisme » présente ce projet initié en 2022, conduit grâce au soutien de l'Interprofession VALHOR et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Les problématiques de confort thermique auxquelles sont confrontées les villes s'appliquent tout particulièrement aux centres et quartiers patrimoniaux qui ont une identité minérale forte, qu'ils soient classés ou non au titre de la préservation du patrimoine. Des contraintes existent. Elles viennent conditionner l'implantation, la survie du végétal et

de la biodiversité associée : espace disponible contraint, caractéristiques du bâti ancien avec la problématique de fragilisation du bâti, perspectives et vues à conserver, cours privées faisant obstacle à la circulation des espèces... Sans vouloir implanter du végétal dans toutes les situations, certains décideurs et concepteurs paysagistes ressentent des difficultés et incompréhensions face aux enjeux de conservation du patrimoine bâti ou paysager, par exemple pour planter des arbres lors de projets de réhabilitation de places ou de parvis, désimperméabiliser des surfaces lors de projets de jardins de rues, diversifier les essences végétales lors de renouvellement d'alignements d'arbres.

L'étude ARCHE propose d'accompagner les acteurs du végétal/du paysage et les acteurs du patrimoine dans la conciliation entre intégration du végétal et de la biodiversité, et la préservation du patrimoine architectural et paysager. Les objectifs sont ainsi de :

- Donner à voir des expériences réussies de conciliation des enjeux et du dialogue entre acteurs du patrimoine et acteurs du végétal et paysage,
- Identifier les marges de manœuvre des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour croiser enjeux environnementaux et enjeux patrimoniaux : du document de planification au projet d'aménagement et au plan de gestion,
- Analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, donner à voir leviers d'action/outils pour les surmonter (techniques et réglementaires).

Le comité de pilotage du projet est constitué de représentants de réseaux professionnels et d'institution, du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, de gestionnaires publics et privés, de professionnels de la maîtrise d'œuvre et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Le plan d'actions repose sur l'analyse de retours d'expérience, le recensement d'initiatives via un appel à signalement, de workshop interprofessionnels, études de cas... Parmi les livrables envisagés : reportages illustrés des études de cas, fiches de synthèse, documents inspirants et initiatives inspirantes sur le portail nature-en-ville...

Focus 3 : SAGES sur la gestion des espaces verts et bilan des émissions de gaz à effets de serre

Robin DAGOIS, chargé de mission « Agronomie, sols et conduite des végétaux » présente ce projet initié en 2022 et conduit grâce au soutien de l'ADEME et du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Dans les zones urbaines, les collectivités mettent en place des plans de gestion différenciée pour leurs espaces verts qui font l'objet de pratiques d'entretien spécifiques comme l'irrigation ou la fertilisation. Cette gestion différenciée peut entraîner de forts contrastes dans les propriétés bio-physico-chimiques des sols, qui sont exacerbées par le milieu urbain. Dans ce milieu, les sols peuvent avoir des effets importants sur l'environnement, aux niveaux local et global concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils peuvent participer à la régulation du climat en tant que puits de GES de l'atmosphère. A cet égard, le maintien du carbone organique dans les sols est un enjeu majeur. L'initiative mondiale 4 pour 1000 sensibilise et met en avant l'importance des sols – de leur préservation et de leur gestion - pour le stockage du carbone.

De manière opérationnelle, ces enjeux sont également identifiés par les collectivités et gestionnaires afin d'adapter leurs modes de gestion pour réduire les émissions de GES.

Le projet SAGES se donne comme ambition de produire des connaissances nouvelles pour comprendre les cycles couplés du carbone et de l'azote dans différents types d'espaces verts urbains présentant des propriétés et modes de gestion contrastés, selon une double approche expérimentale et modélisatrice. Le consortium est coordonné par Institut Agro et associe l'INRAE, l'Unep, la ville d'Angers et Plante & Cité.

En complément, le programme SAGES +, en cours d'élaboration, vise à préciser les impacts des pratiques d'entretien. Pour Plante & Cité, il s'agira au cours du projet de :

- Recenser les pratiques de gestion des collectivités françaises,
- Caractériser la biodégradation des matières organiques dans les espaces verts urbains, et de modéliser les émissions de GES et de la décomposition de la matière organique,
- Développer des indicateurs environnementaux de suivi de l'impact de la gestion des espaces verts.

La combinaison des résultats des deux projets permettra *in fine* d'élaborer un guide sur les pratiques et modes de gestion à adopter pour maximiser le recyclage et le stockage du carbone dans les sols d'espaces verts urbains.

Focus 4 : Guide sur les bonnes pratiques de gestion du chancre coloré du platane

Maxime GUERIN, chargée de mission « Protection Biologique Intégrée et gestion de la flore » présente ce projet initié en 2023, conduit grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto, et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Le chancre coloré du platane, organisme de quarantaine, est responsable du dépérissement de milliers d'arbres à travers la France chaque année. Transmis de proche en proche via les connexions racinaires entre platanes et vectés par les outils et engins contaminés, sa diffusion à travers le territoire est favorisée par l'activité humaine. Faute de méthodes de gestion spécifiques disponibles, la lutte se base sur l'abattage systématique des arbres atteints et avoisinants puis leur incinération, entraînant une perte importante de patrimoine arboré. Jusqu'alors cantonné au Sud de la France, de nouveaux foyers de chancre coloré du platane sont régulièrement découverts dans la moitié Nord ces dernières années (Nantes, Anthony, Créteil, Pantin, Villejuif, Chartres).

Dans ce contexte, un nouvel arrêté national de lutte obligatoire sera publié prochainement afin de correspondre à cette nouvelle situation et d'intégrer les exigences découlant du règlement d'exécution (UE) 2022/1629 qui vient de classer les zones de France historiquement colonisées en zone d'enrayement. Dans cette perspective, le contenu du guide de bonnes pratiques publié en 2018 en accompagnement de l'arrêté de 2015 nécessite une mise à jour. Il s'agit donc de l'objet de ce travail qui sera mené sur l'année 2023. Le guide ne sera publié qu'après la parution du nouvel arrêté en préparation.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc VERCHERE propose donc de conclure cette assemblée générale statutaire, et donne rendez-vous à plusieurs événements :

- Au début de l'été pour les groupes de travail thématique ouverts à tous les adhérents pour partager vos attentes sur les études à conduire.
- Les premières assises internationales des paysages comestibles fruitiers dans la cité les 7 et 8 septembre à Nantes, en partenariat avec la ville de Nantes, Plante & Cité et le Collectif pour l'inscription de l'art de l'espalier au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
- Le 12 septembre à Angers pour la journée Végétal Connect.
- Le 19 octobre à Marseille pour la journée technique « Conception d'un espace public paysager » co-organisée avec l'Institut Méditerranéen de la ville des Territoires et la ville de Marseille et de nombreux partenaires.
- Du 5 au 7 décembre à Lyon pour le salon Paysalia où Plante & Cité bénéficiera d'un espace sur le stand de l'Interprofession VALHOR et sur le village Biodiversité aux côtés de l'UNEP.

Le Président conclue l'assemblée générale en remerciant les participants et annonce les intervenants ainsi que l'animateur de la table-ronde portant sur « Le choix des végétaux en contexte de changement climatique ».

TABLE-RONDE
CHOIX DES VEGETAUX FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LANCEMENT DU PROJET AVEC EN PARTENARIAT AVEC
L'ADEME ET LE CEREMA

Animation :

Pierre DARMET, Les Jardins de Gally, animateur sur Radio Immo et Radio Territoria, Vice-président du CIBI

1^{ère} séquence : Enjeux liés au choix des végétaux face au changement climatique

- Marie-Reine FLEISCH, AgroParisTech
- Bertrand MARTIN, directeur des espaces verts de Rennes / Rennes Métropole
- Antoine DAGANAUD, pépiniériste
- Pauline LAÏLLE, coordinatrice scientifique de Plante & Cité

2^{ème} séquence : L'alliance entre Plante & Cité, l'ADEME et le CEREMA pour le projet AVEC

- Jean-Baptiste PERRISSIN-FABERT, Directeur exécutif expertise et programmes de l'ADEME
- Tarik YAÏCHE, Responsable national Biodiversité du CEREMA
- Hélène CRUYPENINCK, Présidence de Plante & Cité